

SI EAUX ASSAI PAYS DIEULEFIT-BOURDEAUX

N/Réf. : 45899/209139/CN

V/Réf. : 26950

13 MONTEE DU JAS
QUARTIER MALEVAL
26220 DIEULEFIT

Lyon, le 8 avril 2021

Objet : Mise en garde - Réserve et disposition particulière

Monsieur le Président,

Vous avez déposé un dossier de demande d'aide pour la réalisation de l'opération **Création d'une nouvelle station d'épuration - 5600 EH** d'un montant estimé à **4 014 270.00 € HT** reçu le 30/11/2018.

Cette opération a fait l'objet d'une convention financière entre nos deux parties le 2 avril 2020, soit il y a un an (**convention n° 2020 0243**), pour une aide de 1 056 424 €.

Je prends note du retard pris pour l'engagement des travaux et vous confirme l'engagement de l'agence de l'eau pour accompagner cette opération prioritaire, afin d'améliorer l'état du milieu récepteur le Jabron, sensible à l'eutrophisation.

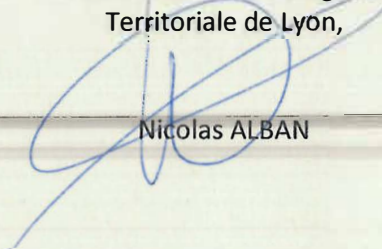
Je vous invite à engager les travaux financés le plus rapidement possible, conformément au dossier déposé. Je vous rappelle que le versement éventuel de l'aide sera subordonné aux éléments suivants :

- Signature du manuel d'auto surveillance pour une station de plus de 2000 EH,
- Existence d'une filière réglementaire d'évacuation des boues,
- Communication sur la réalisation des travaux et l'aide apportée par l'agence de l'eau,
- Transmission des résultats des essais de garantie,
- Validation des dispositifs d'auto-surveillance des collectivités.

, en charge du suivi de cette affaire, se tient à votre disposition pour toutes précisions complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur de la Délégation
Territoriale de Lyon,


Nicolas ALBAN

Copie : DDT 26, commune de Dieulefit